FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | Enseignement

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	**2023-2024/2**
Titre	CE1D
Matière	Français

Direction des jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'études du 1er degré pour l'enseignement secondaire (CE1D).

Identification de la matière

Intitulé de la matière : Français.

Programme

Selon la règlementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles[1]. Ces programmes sont téléchargeables sur le site http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg

Numéro du programme : 43/2000/240

Lien :

: http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/43-2000-240.pdf

Contenu de l'examen

L'examen évalue les compétences de lecture, d'écriture et d'écoute au travers de 4 sections :

- La **tâche de lecture sélective et orientée de textes à visée informative** (dossier informatif) invite le candidat à repérer, comparer et mettre en relation des informations.

  Les items portent principalement sur la compétence des candidats à élaborer des significations en dégageant des informations, tantôt explicites, tantôt implicites. Ils peuvent être amenés à vérifier des hypothèses, à reformuler et utiliser des informations ou encore à distinguer le vraisemblable de l'invraisemblable.

[1] Article 10 du décret du 27/10/2016 portant sur l'organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

- La **tâche d'écriture** porte sur la rédaction d'un texte dont l'intention est de donner du plaisir (amplification d'un récit de fiction) OU d'un texte à visée persuasive (texte argumenté). L'objectif est de vérifier si les candidats maitrisent une ou plusieurs compétences visées dans les Socles, notamment leur capacité à élaborer des contenus, inventer des mots ou des idées (histoires) et à en assurer l'organisation et la cohérence.

- La **tâche d'écoute** se base sur une interview.

  Tous les items visent trois compétences essentielles : la capacité de dégager des informations explicites ou implicites, vérifier des hypothèses et gérer le sens global en reformulant des informations.

- Dans **la tâche de lecture d'un récit de fiction** (une nouvelle), un questionnaire évalue les compétences de compréhension et d'interprétation du candidat. Les questions, majoritairement ouvertes, portent sur les éléments nécessaires à la compréhension globale du texte et non sur des détails.

À l'exception de la partie relative à l'écriture (savoirs liés au genre et savoirs de langue), les tâches ne nécessitent pas l'exécution de savoirs isolés mais font appel à la mise en œuvre de savoirs et savoir-faire.

II. Organisation de l'examen

Modalités de passation

Type d'examen : écrit.

Durée : 200 minutes effectives. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

Le 1er bloc porte sur la compréhension à la lecture du dossier informatif et sur la tâche d'écriture. Le 2e porte sur la tâche d'écoute et sur la compréhension à la lecture du récit de fiction.

Matériel

Matériel requis : matériel de base d'écriture.

Matériel autorisé : dictionnaire, correcteur orthographique et référentiel de conjugaison (type Bescherelle ou autre « marque »).

Matériel refusé : tout type d'objet connectable (téléphone, montre,…), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,…).

Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'examen car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'examen, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'examen aux candidats par une tierce personne.